ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC **140-0 Rev. 2**

29 septembre 2025
Original : anglais

Conseil international du Café
140e session
13-17 octobre 2025
San Pedro Sula (Honduras)

Ordre du jour provisoire

Point		Document
Ouverture de la 140e session du Conseil		
La Présidente du Honduras prononcera un discours d'ouverture. Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture. La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.		
1.	**Ordre du jour provisoire :** à adopter	ICC-140-0 Rev. 2
2.	**Admission d'observateurs –** à examiner	ICC-140-2
	Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.	
3.	**Voix**	
3.1	**Redistribution des voix pour la 140e session du Conseil pour l'année caféière 2024/25 –** à examiner et, le cas échéant, à approuver La Cheffe des opérations fera rapport.	ICC-140-1 Rev. 2
4.	**Politiques nationales en matière de café –** à noter	verbal
	Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.	
5.	**Rapport des réunions des comités et autres organes**	
5.1	**Comité commun –** à noter Le Président du Comité commun fera rapport.	verbal
5.2	**Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC –** à examiner et, le cas échéant, à approuver	JC-13/25 Rev. 2
5.3	**Rapport sur la conformité avec les dispositions relatives aux données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques : années caféières 2023/24 à 2024/2025 -** à examiner et, le cas échéant, à approuver	JC-19/25
5.4	**Proposition visant à améliorer la collecte et la diffusion des données statistiques de base de l'OIC -** à examiner et, le cas échéant, à approuver	JC-20/25 Rev. 1
5.5	**État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal –** à noter	JC-14/25 Rev. 1
6.	**Questions financières et administratives**	
6.1	**Comité des finances et de l'administration –** à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	FA-394/25
6.2	**Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés –** à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	FA-395/25 Rev. 1
6.3	**Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2025/26–** à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	FA-388/25 Rev. 5
6.4	**Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2025/26 –** à examiner et, le cas échéant, à approuver	ICC-140-3 Rev. 1

	Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2025/26 seront examinés par le Conseil.	
7.	**Accord international de 2022 sur le Café**	
7.1	**Membres de l'Accord de 2022** – à noter La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	ED-2409/22 Rev. 3
7.2	**Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 –** à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.	verbal
8.	**Réunions futures –** à examiner	verbal
	Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	ED-2491/25
9.	**Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché –** à noter	
	La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.	verbal
10.	**Durabilité et partenariats**	
10.1	**Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux –** à noter La Directrice exécutive fera rapport.	verbal
10.2	**Cadre réglementaire du secteur du café –** à noter La Cheffe des opérations fera rapport.	verbal
10.3	**État de la mise en œuvre des protocoles d'accord de l'OIC –** à noter La Cheffe des opérations fera rapport.	ICC-140-4
11.	**Bureaux et comités**	
11.1	**Président et Vice-président et composition des comités -** à examiner et, le cas échéant, à approuver Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des comités.	WP-Council 354/25
11.2	**Président et Vice-président du Conseil –** à élire Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2025/26 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.	verbal
11.3	**Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 –** à élire	verbal
12.	**Pouvoirs –** à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil	verbal
13.	**Questions diverses –** à examiner	verbal
Séance de clôture		verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café